

**Le service aux collectivités de l'UQAM :
une mission de formation et de recherche qui permet de
conjuguer savoirs universitaires et savoirs citoyens**

Sylvie B. de Grosbois, directrice du Service aux collectivités, UQAM

Yves Mauffette, vice-recteur à la Recherche et à la création, UQAM

Michel Lizée, coordonnateur au Service aux collectivités, UQAM

Le projet dont est porteur le Service aux collectivités de l'UQAM (SAC) depuis plus de 30 ans est au cœur de la réflexion actuelle sur le rôle de l'université dans la société. On s'y réfère aujourd'hui en parlant notamment de la mobilisation des connaissances, notion qui recouvre une diversité de formes impliquant à la fois les savoirs universitaires et ceux de milieux de pratiques les plus variés.

Le rôle actif que joue aujourd'hui l'UQAM à cet égard prend tout son sens en plongeant aux sources d'une réflexion qui s'est développée dans les années 1970 et dont le Service aux collectivités a fait fructifier l'héritage en travaillant conjointement avec des professeures et professeurs ainsi que des organismes impliqués dans la promotion collective au cœur de la société québécoise.

L'adoption de cette mission des services aux collectivités est aussi le résultat de réflexions sur le rôle de l'Université. En 1972, l'UNESCO publie le Rapport Faure qui propose de mettre l'éducation permanente au cœur de la Cité éducative et d'en faire un projet tout au long de la vie. L'année suivante, le rapport Bélanger-Daoust, réalisé pour le Conseil des universités du Québec et la CRÉPUQ, insiste sur le besoin de démocratiser l'université et de l'ouvrir sur le milieu, entre autres, par un soutien à la promotion collective.

Dès 1979, à peine 10 ans après sa création, l'UQAM adopte une politique des services aux collectivités qui consolide son ouverture sur les enjeux sociaux et culturels et démontre sa détermination à collaborer à la transformation sociale et économique de la société québécoise. L'adoption d'une telle politique par l'UQAM résulte d'une convergence entre l'université qui cherche à concrétiser sa mission d'université publique axée sur la démocratisation du savoir et les milieux qui participent de plain-pied aux grands débats de société.

La collaboration qui s'est développée entre l'UQAM et ses partenaires syndicaux, groupes de femmes et groupes communautaires a donné lieu au fil des ans à un partage des savoirs universitaires et citoyens menant à des projets porteurs pour l'institution. Cette collaboration a aussi contribué à la mise en place, dans certains cas, de nouvelles politiques sociales au bénéfice de l'ensemble de la population.

Ce document présente les modalités mises en place par l'UQAM suite à l'adoption de sa politique institutionnelle de services aux collectivités pour favoriser cette rencontre université et milieux. De plus, un bref rappel historique est présenté en annexe afin d'en comprendre la genèse et d'en saisir pleinement la portée.

Modalités institutionnelles

1. Politique des services aux collectivités

Cette mission universitaire de service aux collectivités est distincte mais intégrée aux autres missions d'enseignement, de recherche et de création. Elle fait donc partie intégrante des fonctions premières de l'institution et n'est pas reléguée à une troisième composante de la tâche professorale. L'objectif est de favoriser une plus grande démocratisation de l'accès au savoir auprès des collectivités qui n'ont pas traditionnellement accès à l'Université.

http://www.instances.uqam.ca/politiques/Politique_41.html

2. Comité des services aux collectivités (CSAC)

Le modèle de gouvernance adopté s'intègre dans la mission universitaire publique de l'UQAM et concrétise son engagement face aux groupes du milieu.

Le CSAC relève directement de la Commission des études de l'UQAM et est formé d'un nombre égal de représentants des groupes du milieu (8) et de l'Université (7 membres du corps professoral issus des 7 facultés et un membre du Service aux collectivités).

En structurant le comité de manière paritaire entre les organismes du milieu et de la communauté universitaire, l'UQAM assure la mise en place d'une véritable démarche partenariale et fait de ce comité un lieu privilégié d'échanges sur les enjeux de la société.

Plus formellement, le CSAC a les mandats de faire rapport annuellement auprès de la Commission des études dont il relève et exerce un pouvoir de recommandation auprès de cette instance et de l'UQAM en ce qui a trait aux modalités des projets admissibles et

des programmes de soutien financier disponibles à l'UQAM. Il peut aussi recommander auprès des mêmes instances des axes de développement et des priorités annuelles sur la base des besoins exprimés par les groupes et les populations visés par la politique. Finalement, il exerce le rôle de jury pour les projets de formation (dégrèvements) ainsi que de recherche et de création (subventions ou dégrèvements de recherche).

3. Création du Service aux collectivités

Le service joue un rôle actif dans le démarrage et la mise en place de projets de formation, de recherche ou de création. Des ressources professionnelles accompagnent la démarche tout au long de la réalisation des projets et s'assurent de retombées tant pour l'institution que pour la collectivité.

Dans le cadre des projets mis en place, chacun met en partage ses savoirs et son expertise pour produire collectivement de nouvelles connaissances porteuses tant pour les chercheurs que pour les groupes impliqués.

4. Banque de dégrèvements

Les activités de formation réalisées dans le cadre des services aux collectivités font partie de la composante «Enseignement» du professeur, de la professeure. Pour les appuyer, une banque de dégrèvements d'enseignement est disponible, équivalant à 10 cours de 45 heures par année. Ces «affectations» d'enseignement dispensent d'une prestation d'enseignement régulière aux étudiants, en général l'équivalent d'un cours de 45 heures ou 3 crédits, afin d'offrir un nombre équivalent d'heures de formation à des groupes. Des dégrèvements de recherche sont également disponibles afin de favoriser le développement d'activités de recherche en partenariat (10 dégrèvements de 45 heures). Les activités de recherche, supportées par un dégrèvement ou non, font partie de la composante «Recherche» du professeur, de la professeure.

5. Fonds institutionnel de démarrage

La réalisation d'activités de recherche ou de création et la diffusion de ces travaux dans le cadre des services aux collectivités font partie intégrante de cette composante de la tâche professorale. Ces activités peuvent faire l'objet d'un appui institutionnel par l'octroi d'une subvention de recherche dans le cadre du Programme d'aide financière à la recherche et à la création. Ce fonds institutionnel de démarrage permet de soutenir financièrement une ressource étudiante impliquée dans le projet de recherche.

Ces modalités institutionnelles permettent la réalisation de près d'une centaine de projets par année qui impliquent une cinquantaine de ressources professorales issues de l'ensemble des facultés et font appel à plus d'une centaine de ressources étudiantes dans le cadre de collaborations avec plus de 75 groupes du milieu. Depuis la création du Service aux collectivités, plus de 1000 projets de recherche et de formation ont été réalisés.

Avenir et financement

Les postulats sous-tendant la mission universitaire des services aux collectivités ont permis le développement de partenariats porteurs avec le milieu. La reconnaissance de l'apport des partenaires ainsi que l'accent mis sur le transfert et la diffusion du savoir dans les milieux de pratique, mais aussi dans l'Université et la communauté scientifique, jumelés aux modalités institutionnelles, ont favorisé la collaboration université-milieu.

Au cours des années, l'UQAM a choisi de soutenir la mission des services aux collectivités comme une partie intégrante de sa mission d'université publique favorisant la démocratisation du savoir et d'en assurer le développement à partir de ses fonds propres. La réalisation de ces projets de formation et de recherche a non seulement contribué au développement de la société québécoise en collaboration avec un réseau de plus en plus grand d'organisations mais a aussi permis de développer une expertise universitaire dans une diversité de domaines au sein de l'UQAM et de soutenir la formation appliquée et le revenu de plusieurs cohortes d'étudiants. Cet investissement institutionnel a permis au fil des ans à l'UQAM de faire sa marque et d'obtenir du financement externe, notamment par le biais du Fonds des services aux collectivités du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) pour les projets de formation, et

du Fonds de recherche du Québec -Société et culture ou encore du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada pour les projets de recherche.

La question du financement de la mission de services aux collectivités dans ses diverses composantes de formation, recherche et création demeure d'actualité alors que de nombreux fonds de recherche reprennent à leur compte cette préoccupation d'ouverture des universités sur le milieu. Nous croyons fermement que l'arrimage de la recherche avec les milieux devrait être mieux reconnu et supporté financièrement afin de maximiser l'impact de la recherche sur la société québécoise.

Retour historique sur le contexte des années 1970 et la genèse d'une mission

La naissance de l'UQAM. La naissance de l'UQAM en 1969 est le fruit de débats au sein de la société québécoise pour démocratiser l'accès aux études universitaires pour une population francophone issue des collèges et cégeps récemment créés, mais aussi auprès d'adultes déjà sur le marché du travail et ayant un accès limité à l'université. L'UQAM innovait en intégrant ces derniers, sur la seule base de leur expérience professionnelle, dans les programmes réguliers aux côtés des étudiants plus jeunes, souvent la première génération de leur famille à être admise dans une institution d'enseignement supérieur. Plus encore, dès ses premières années, l'UQAM fait le choix de rendre accessible les ressources universitaires aux groupes sociaux dans la société, assumant déjà une mission des services aux collectivités. Le contexte social de l'époque a favorisé ce rapprochement.

Un mouvement syndical fort. Pour comprendre le développement de cette mission des services aux collectivités à l'UQAM, il faut rappeler le contexte de l'époque. Le Québec est en ébullition au plan social et politique alors que le mouvement syndical soutenu par de fortes mobilisations de ses membres constitue un acteur stratégique au sein des divers organismes de concertation pour le développement régional, la formation professionnelle et dans les instances des services sociaux et de la santé, entraînant des besoins spécifiques de formation. Les centrales syndicales cherchent à créer en partenariat avec des universités québécoises un centre de recherche sur le travail, projet qui deviendra en 1973 l'Institut de recherche appliqué sur le travail (IRAT). Dans ce contexte, l'UQAM souhaite développer des programmes adaptés de formations pour cette clientèle syndicale potentielle.

Un mouvement féministe en plein essor. À la même époque, le mouvement féministe moderne prend son essor porté entre autres par la Fédération des femmes du Québec (FFQ). La Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada (Commission Bird) mise en place en 1967 entraîne dans son sillage la création des organismes conseils comme le Conseil du statut de la femme (CSF) au Québec et le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme (CCCSF). Cette dynamique n'est pas sans écho à l'UQAM où sont conçus et offerts des cours par des professeures de l'UQAM et qui fonde en 1976 le Groupe interdisciplinaire pour l'enseignement et la

recherche sur les femmes (GIERF) autour duquel gravite une large mobilisation d'organismes de femmes notamment la Fédération des femmes du Québec (FFQ), l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS), le Carrefour des associations de familles monoparentales et le Centre d'information et de référence pour femmes, ainsi que le Conseil du statut de la femme (CSF). Au printemps 1978 ces organismes créent un groupe autonome, Relais-femmes, afin de satisfaire dans un premier temps des besoins pressants de documentation. En attendant d'un financement du gouvernement fédéral, Relais-femmes, appelé au début Centre de ressources informations des femmes, obtient le soutien du Conseil du statut de la femme du Québec jusqu'à son incorporation officielle en 1980. Dès sa création Relais-femmes collabore avec l'UQAM pour développer des formations adaptées aux besoins des organismes de femmes.

Le monde de l'éducation en réflexion

Le rapport Faure (1972) ou l'éducation permanente comme concept intégrateur :

L'Unesco publie le rapport *Apprendre à être* sous la direction d'Edgar Faure qui propose une vision de la cité éducative centrée sur l'éducation permanente. Pour ce faire, il recommande notamment de décloisonner les différents cycles d'enseignement de même que les secteurs formel et informel de l'éducation en vue de développer des possibilités « d'éducation itérative » ou « récurrente » pour certaines catégories de la population. Il recommande, de plus, de diversifier les structures, les contenus et les catégories d'utilisateurs de l'enseignement post-secondaire.

http://www.unesco.org/pv_obj_cache/pv_obj_id_0F7A4A335B4B44F8BAD6020B2F6F2F12BC583500/filename/15_60_f.pdf

Le rapport Bélanger-Daoust (1973) : l'éducation des adultes, la mission éducative de l'Université et la promotion collective et culturelle et sa mise en application

«Le développement d'une société, c'est sa transformation progressive en société éducative, dans laquelle les outils de connaissance ou d'information seront mis à la disposition de toute la collectivité et les ressources du savoir seront utilisées pour corriger les diverses inégalités et améliorer la «qualité de vie». Cette conception du développement appelle un «modèle d'éducation libérateur» et,

plus particulièrement, une transformation du rôle traditionnel ou des orientations actuelles de l'université.» (Bélanger et Daoust 1973, p.208)

«La création ou l'élaboration de connaissances et pratiques nouvelles, que l'éducation suscite ou permet, modifient la structure socio-économique et favorisent le développement de la société. Finalement, plus l'éducation sera centrée sur les problèmes et besoins de l'ensemble de la société, plus elle sera facteur de libération individuelle et collective et de renouvellement pour une société.» (Bélanger et Daoust 1973, p.202)

Le comité mis en place par le Conseil des universités et la CREPUQ publie son rapport *L'Université dans une société éducative*. Dans la mouvance du rapport Faure, il propose une vision renouvelée de l'éducation des adultes et de l'éducation permanente en soulignant le rôle que doit assumer l'Université dans le milieu pour pleinement démocratiser la formation universitaire. L'éducation permanente renvoie alors à une dimension plus large que l'éducation des adultes à savoir, un processus global d'éducation capable de s'adapter au monde mouvant de la société en dépassant l'ancienne conception qui séparait la période d'apprentissage de celle de la vie du travail. Dans ce contexte, il revient à l'Université de mettre ses ressources et l'expertise de son corps professoral à la disposition d'organismes du milieu pour que ces derniers puissent comprendre et répondre plus adéquatement aux problèmes auxquels ils sont confrontés.

Par la suite, le Conseil des universités du Québec mandate un nouveau comité pour clarifier la 3^e mission universitaire de « services aux collectivités ». Le comité, dans son rapport déposé en 1977, clarifie la portée et les principes directeurs et insiste sur la nécessité de développer une participation conjointe des groupes et de l'Université dans l'identification des besoins et l'élaboration des réponses, participation qui nécessite la mise en place d'une structure de soutien et d'encadrement. Cette mission comprend alors toute « intervention de l'université auprès de collectivités non desservies par elle, soit les organismes ou groupes à but non lucratif, non gouvernementaux, qui poursuivent des objectifs de développement social et de promotion collective » (Dulude, Gladu et al. 1977, *La Mission service à la collectivité de l'université*. p.5 (*La Mission service à la collectivité de l'université: document préparé à l'intention du Conseil des universités du Québec*

http://books.google.ca/books/about/La_Mission_service_%C3%A0_la_collectivit%C3%A9_d.html?id=rtXsSgAACAAJ&redir_esc=y)

La mission des services aux collectivités renvoie à «toute activité universitaire non-créditée de recherche, de formation, ou de support, conçue et réalisée conjointement par des organismes de l'université et des groupes structurés de divers milieux pouvant, d'une part, favoriser leur expression culturelle et, d'autre part, contribuer à la solution de problèmes socio-économiques inhérents à leur objet spécifique.»(Dulude, Gladu et al. 1977, p.40)

Il propose aussi que, pour une période exploratoire de 3 ans, cette mission soit distincte pour être, par la suite, intégrée aux fonctions régulières d'enseignement et de recherche des universités et prise en compte de manière spécifique dans la formule de financement. Le premier concours du volet «Services à la collectivité» du Fonds de développement pédagogique du Conseil des Universités du Québec a effectivement eu lieu à l'automne 1979. En 1984, devant l'absence de consensus au sein des universités québécoises quant à la mission des services aux collectivités, le Conseil des universités émet un avis au MEQ et recommande la mise en place d'un fonds permanent de financement des projets qui soit (1) ouvert aux universités ayant adopté une politique officielle de services aux collectivités soutenue par un mécanisme d'interface avec les usagers; (2) et que la sélection des projets soumis au Fonds soit assumée par un comité formé à parité d'universités et d'usagers. La seconde proposition sera appliquée alors que la première n'aura aucun suivi.

Une mission spécifique des services aux collectivités à l'UQAM

«L'Université doit mettre ses moyens pédagogiques, ses moyens de recherche et de diffusion non seulement au service de la formation des diverses élites professionnelles, mais au service des groupes qui peuvent vouloir les utiliser aux fins de leur propre pratique sociale, en vue de leur propre efficacité, qui ne coïncide pas nécessairement avec l'efficacité du système établi.» (Bureau d'étude du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche 1971, p.90)

L'UQAM a été un acteur clé dans la réflexion qui s'est développée au Québec concernant la mission des services aux collectivités des universités. Elle a assumé son rôle de partenaire à part entière des dynamiques sociétales à partir des années 1970 tant avec le milieu syndical qu'avec les groupes de femmes. La dynamique de la

société et le développement de nombreuses organisations du mouvement communautaire et citoyen viendront élargir les rangs des partenaires de l'UQAM.

Forte de cette expérience de collaboration avec le milieu (syndical, groupes de femmes et communautaires), l'UQAM consolide son engagement et formalise sa mission en 1979 en adoptant une politique institutionnelle des services aux collectivités en l'intégrant à ses autres missions d'enseignement et de recherche comme l'atteste la convention collective UQAM-SPUQ signée en 1980, laquelle rend notamment disponible une banque de 60 crédits de cours pour la réalisation d'activités de formation dans le cadre des services aux collectivités.

<http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Pages/Politiqueno41.aspx>

Pour mener à bien cette tâche, l'UQAM met en place le Comité des services aux collectivités (CSAC), un comité paritaire université-milieu relevant directement de la Commission des études qui, sous l'autorité du Conseil d'administration, est le principal organisme responsable de l'enseignement, de la recherche et de la création à l'Université. Dans cette politique, l'UQAM confirme le rôle des groupes autonomes en tant que « partenaires éducatifs » dans l'orientation et le contenu et la diffusion des activités reliées à cette mission. À partir de 1991 c'est l'actuel Service aux collectivités (SAC) qui devient responsable de cette mission en collaboration avec les autres instances de l'UQAM. Depuis trente ans, c'est plus d'un millier de projets de formation et de recherche qui ont été réalisés avec les partenaires du milieu. Le Service aux collectivités relève aujourd'hui du Bureau du vice-recteur à la Recherche et à la création de l'UQAM.

Références

- Bélangier, P. et G. Daoust (1973). *L'université dans une société éducative. Rapport du comité d'étude sur l'éducation des adultes et l'éducation permanente dans les universités du Québec*. Étude commanditée par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec et le Conseil des universités du Québec. Tome I: ix-358 pp.
- Bureau d'étude du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche (1971). *Détermination des objectifs académiques. Phase 1*. Document de travail préparé par le Bureau d'étude du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche et adopté par le Conseil d'administration à sa réunion du 2-1-71 (résolution 71-A-101). Montréal, UQAM.
- Conférence nationale sur l'éducation ouvrière (1975). *L'éducation ouvrière au Canada. Rapport de la conférence nationale sur l'éducation ouvrière*. Ottawa, Travail Canada.
- Conseil des universités (1984). *Avis du Conseil des universités au ministère de l'Éducation sur les services à la collectivité*. Sainte-Foy, Conseil des universités: 24 pp.
- Dulude, Y., P. Gladu, et al. (1977). *La mission «Service à la collectivité» de l'Université*. Document préparé à l'intention du Conseil des Universités du Québec: 43 pp.
- Dunberry, A. (1982). *Évaluation des activités de formation en santé et sécurité au travail dans le cadre du protocole UQAM-CSN-FTQ*. Montréal, UQAM: 198 pp.
- Faure, E., Herrera, F. et al. (1972). Apprendre à être. *Le monde sans frontières*. Paris, UNESCO: xliii-345 pp.
- Kurtzman, Lyne (1992). *L'UQAM et Relais-femmes : une dynamique d'approvisionnement féconde entre universitaires et groupes de femmes*. Bulletin du Service aux collectivités, SAC, No 6, Hiver 1992.
- Lizée, M. (1980). *Ressources universitaires et travailleurs syndiqués: l'expérience d'un programme conjoint université-syndicats*. Revue internationale d'action communautaire **3**(43): 63-72.
- Ouellet, F. (1974). *La santé et la sécurité au travail pour une action sur les lieux du travail*. Montréal, Institut de recherche appliquée sur le travail.

Pichette, M. (1977). *L'université pour qui? À propos de la mission de service à la collectivité de l'Université*. Montréal, Service de l'éducation permanente, Université du Québec à Montréal.